



Règlement des épreuves du Triathlon de la Drôme Provençale les 10 et 11 juin 2023

Art 1. Réglementation

Le règlement applicable est celui défini dans la Réglementation Sportive 2023 de la FFTRI.

L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation du règlement de la FFTRI.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés COMPETITION FFTRI et aux autres concurrents munis pour ces derniers d'un certificat médical "**de non contre-indication à la pratique du sport ou triathlon en compétition**" datant de moins d'un an à la date de l'inscription et d'une autorisation parentale pour les mineurs (en annexe du présent règlement) pour les épreuves du dimanche 11 juin.

Les épreuves sélectives et championnat AURA d'aquathlon sont réservées aux licenciés FFTRI.

Les concurrents ne possédant pas de licence COMPETITION FFTRI seront tenus de prendre un pass compétition (licence journée).

Tarifs pass compétition (valable pour une seule épreuve) :

Voir tarifs sur le site d'inscription en ligne : <http://chronospheres.fr>

Les inscriptions se font uniquement à l'avance, via le site d'inscription <http://chronospheres.fr>.

La présentation de la licence est obligatoire lors du retrait des dossards pour les licenciés FFTRI.

Lors du retrait des dossards, les participants devront présenter une pièce d'identité.

Les licenciés d'une fédération de triathlon étrangère affiliée à l'ITU devront obligatoirement remplir un pass compétition, gratuit pour 9 pays (Allemagne, Angleterre, Belgique, Luxembourg, Pays-bas, Suisse, Italie, Espagne, Portugal).

ATTENTION : La ceinture porte dossard 3 points est vivement recommandée pour cette épreuve, un seul dossard sera fourni pour la totalité de l'épreuve.

Les épingles de sûreté pour fixer les dossards ne sont pas fournies.

Il est déconseillé de porter le dossard pendant la partie natation.

Les puces électroniques de chronométrage doivent être restituées à l'arrivée. Toute puce non rendue sera facturée au concurrent.

Art 2. Epreuves et catégories

- Samedi 10 juin à 10h00 : Aquathlon XS benjamin(e)s G/F
- Samedi 10 juin à 11h00 : Aquathlon XS minimes G/F
- Samedi 10 juin à 12h30 : Aquathlon Mini poussins/poussins G/F
- Samedi 10 juin à 13h00 : Aquathlon pupilles G/F
- Samedi 10 juin à 14h30 : Aquathlon S cadet(te)s G/F
- Samedi 10 juin à 16h00 : Aquathlon S juniors G/F

- Dimanche 11 juin à 12h30 : Triathlon M individuel/relais H/F
- Dimanche 11 juin à 13h30 : Triathlon S individuel H/F

Art 3. Distances

Aquathlon mini poussins/poussins : 50m natation + 500m course à pied

Aquathlon pupilles : 100m natation + 1000m course à pied

Aquathlons XS : 500m natation + 2500m course à pied

Aquathlons S : 1000m natation (2 boucles de 500m avec sortie à l'australienne) + 5000m course à pied

Triathlon S : 750m natation + 21km vélo + 5.4km course à pied – à partir de catégorie cadet(te).

Triathlon M : 1500m natation (2 boucles de 750m avec sortie à l'australienne) + 38km vélo + 10.8km course à pied – à partir de catégorie junior.

Art 4. Natation

Le port de la combinaison est autorisé dans les limites de la réglementation FFTRI.

Art 5. Cyclisme

L'aire de transition est accessible uniquement aux concurrents, à l'organisation et aux arbitres.

Le port du casque homologué en coque dure, jugulaire attachée est obligatoire sur tout le parcours vélo y compris dans l'aire de transition.

Le déplacement avec vélo dans l'aire de transition se fait obligatoirement à pied, vélo à la main.

Le circuit vélo n'est pas fermé à la circulation routière en conséquence, **le respect scrupuleux du code de la route est exigé.**

Tout contrevenant pourra faire l'objet d'un carton rouge et sera disqualifié.

Le dossard non plié doit être placé en bas du dos.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Art 6. Course à Pied

Le dossard non plié doit être placé sur le devant.

Tout accompagnement par un tiers est interdit.

Art 7. Zones de propreté

Il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Les déchets doivent obligatoirement être déposés dans les zones de propreté disposées sur le parcours. Tout contrevenant pourra être sanctionné par les arbitres.

Art 8. Respect de l'environnement

La réglementation générale FFTRI précise que le non-respect de la charte environnementale (jeter des déchets au sol, abandonner du matériel, des vêtements, des accessoires) est passible de sanctions (carton rouge, disqualification).

A vélo et en course à pied il est interdit de jeter des emballages. Ils doivent être conservés ou déposés dans les zones de propreté.

Art 9. Droit d'image

En vous inscrivant au triathlon du Tricastin, vous autorisez l'utilisation gratuite et inconditionnelle de votre nom et image pour toutes publications sous quelque forme que ce soit (médias, vidéos, presse, internet ou publicité) ayant un rapport avec le triathlon du Tricastin.

Art 10. Perte, vol de matériel

L'organisateur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol de matériel.

Art 11. Modifications

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et horaires si nécessaire.

Art 12. Sportivité et respect

Les concurrents et accompagnants s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent toujours se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

Cas d'annulation

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

Cependant une assurance annulation (facultative) est proposée via le site d'inscription, voir les conditions sur <http://chronospheres.fr>



Autorisation parentale pour les mineurs
(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr Mme.....

autorise mon enfant né(e) le.....

à participer au Triathlon / Aquathlon de la Drôme Provençale le 10
et / ou le 11 juin 2023.

Le2023 à.....

Signature :



Autorisation parentale pour les mineurs
(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr Mme.....

autorise mon enfant né(e) le.....

à participer au Triathlon / Aquathlon de la Drôme Provençale le 10
et / ou le 11 juin 2023.

Le2023 à.....

Signature :